



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/391  
7 avril 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les lettres ci-jointes sont diffusées comme en sont convenus tous les membres du Conseil de sécurité à l'issue de consultations tenues le 7 avril 1999.

ANNEXE I

Lettre datée du 2 avril 1999, adressée au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

À sa réunion de ce jour, le Conseil de l'Atlantique Nord a examiné la situation humanitaire en voie d'aggravation rapide résultant des violences et de l'expulsion de civils du Kosovo que continuent de pratiquer les forces de la République fédérale de Yougoslavie. Nous apprécions hautement les efforts considérables que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autres organismes de secours déploient actuellement pour faire face à l'afflux de réfugiés dans des conditions difficiles. Le Conseil a réaffirmé qu'il était disposé à participer à ces efforts.

J'ai donc été prié de m'enquérir d'urgence auprès de vous des mesures que l'Alliance pourrait adopter pour aider le HCR dans cette période de besoins pressants. Je vous saurais gré en particulier de bien vouloir m'indiquer le plus rapidement possible les domaines dans lesquels le HCR connaît actuellement les besoins les plus aigus, spécialement dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Albanie, et où l'Alliance pourrait lui prêter assistance, en utilisant éventuellement ses matériels civils et militaires. Je crois savoir que nos collaborateurs respectifs examinent déjà activement plusieurs possibilités.

Je puis vous assurer que les États membres de l'Alliance sont disposés à faire en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine tout ce qui leur sera possible pour vous aider à faire face à l'urgence humanitaire actuelle.

(Signé) Javier SOLANA

## ANNEXE II

Lettre datée du 3 avril 1999, adressée au Secrétaire général  
de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord par le Haut  
Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Je vous remercie de votre lettre du 2 avril 1999.

Je vous sais gré de nous avoir offert votre appui pour faire face à l'urgence humanitaire critique que provoquent les expulsions massives de civils du Kosovo. Dans une déclaration rendue publique hier, j'ai instamment prié la République fédérale de Yougoslavie de faire immédiatement cesser ces déplacements forcés.

En attendant, le Haut Commissariat des Nations Unies et ses partenaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales font, avec la collaboration des autorités locales des pays d'accueil de la région, tout ce qui est en leur pouvoir pour parer aux besoins les plus pressants que connaissent les réfugiés en matière d'abris, de vivres et de soins médicaux. La crise est cependant d'une telle ampleur que notre capacité de réaction est en fait débordée. Cela est particulièrement vrai en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, où 270 000 personnes sont arrivées depuis le 24 mars 1999 et où, comme vous ne l'ignorez pas, l'afflux se poursuit d'heure en heure à un rythme alarmant. Nous continuerons de suivre la situation et de fournir aux autres régions voisines, notamment au Monténégro, le soutien dont elles ont besoin.

Les conditions étant ce qu'elles sont, toute aide que les États membres de l'Alliance pourraient apporter à l'opération humanitaire, et pour renforcer ce que nous faisons pour sauver des vies humaines, serait très vivement appréciée. Je me permettrai de proposer que cette intervention se concentre sur l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, où les besoins sont les plus grands. Elle devrait se déployer dans quatre domaines.

En premier lieu, nous vous serons reconnaissants de continuer de concourir à la gestion de l'opération de transport aérien que nous avons déjà mise en place avec votre appui pour faire parvenir des fournitures de secours aux aéroports de Tirana et de Skopje. En deuxième lieu, nous vous saurions gré de nous aider à décharger et à entreposer en urgence les fournitures qui arrivent en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine par voie maritime ou aérienne. Les organismes des Nations Unies resteraient responsables de la distribution aux bénéficiaires en aval. En troisième lieu, pour répondre aux demandes bilatérales déjà présentées par l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, les États membres de l'Alliance pourraient fournir une assistance logistique en vue de la création de camps de réfugiés. Le HCR assurerait la coordination, la direction et l'appui technique nécessaires. En quatrième lieu enfin, il est urgent de réduire les pressions qui s'exercent sur l'ex-République yougoslave de Macédoine, menacée sinon de déstabilisation. Je vous saurais donc gré d'aider le HCR à obtenir des États membres de l'Alliance les plus proches de la région, et tout particulièrement de la Grèce, qu'ils acceptent de recevoir temporairement certains des réfugiés qui se trouvent actuellement dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il faudrait aussi prévoir l'appui

/...

logistique nécessaire au transport et au logement des réfugiés dans les pays d'accueil.

Vous comprenez certainement combien il est important de conserver à l'opération aérienne son caractère civil et humanitaire afin de ne pas exposer inutilement les États qui se trouvent en première ligne, les agents de l'aide humanitaire sur le terrain et les réfugiés eux-mêmes. C'est donc avec satisfaction que le HCR accepterait votre proposition tendant à ce que les États membres de l'Alliance intéressés fournissent leur aide par l'intermédiaire du Département des situations d'urgence civile de votre siège.

Si vous êtes d'accord avec ce qui précède, je proposerais que les discussions sur les questions opérationnelles se poursuivent sur le terrain entre ceux qui en sont responsables en votre nom et mes collaborateurs, conduits par mon envoyé spécial, Nicholas Morris, qui se trouve actuellement dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Pour toutes les relations avec le siège du HCR, il conviendra de s'adresser à Neill Wright, qui servira de point de ralliement sous ma direction.

Je dois aussi mentionner que j'ai accueilli avec faveur l'offre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Albanie et l'opération de la Mission de vérification au Kosovo de cette organisation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui tendent à soutenir l'action humanitaire en s'occupant notamment du franchissement de la frontière par les nouveaux arrivants aux points de passage où la situation est pour l'instant la plus grave et la plus tragique.

Permettez-moi de vous exprimer à l'avance ma gratitude la plus sincère pour l'aide que vous nous apporterez.

(Signé) Sadako OGATA

-----